



DECISION

***Concernant la signature d'un contrat de location
pour un véhicule PEUGEOT 308
avec PEUGEOT FINANCEMENT Groupe CREDIPAR***

N° D SG 09.211

Le Maire de la Ville de Royan ,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23 relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mars 2009 intervenu pour l'application des articles précités, rendue exécutoire le 1^{er} avril 2009 compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

DECIDE

- de signer un contrat de location pour un véhicule PEUGEOT 308 avec PEUGEOT FINANCEMENT Groupe CREDIPAR, dont le siège social est situé 12 avenue André Malraux à LEVALLOIS-PERRET (92300), enregistré au registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le n° 317 425 981, pour une durée de 60 mois moyennant un loyer trimestriel de 1 433,01 €TTC.

Certifié exécutoire
En vertu de l'article L.2131-3
du Code Général des Collectivités
Territoriales
le 6 août 2009

Fait à ROYAN, le 4 août 2009
Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint
Henri LE GUEUT